

AUGMENTATION DES SALAIRES ETAT DES LIEUX

SI NOUS, SALARIES, LAISSONT FAIRE, L'EVOLUTION DES SALAIRES DEPENDRA :

• Des hausses automatiques du smic dès que l'inflation dépasse les 2 %.

L'État a augmenté trois fois le smic en 2022, puis une fois en janvier 2023. Au total, en une année, le smic a augmenté de 106 € brut. Ces cent euros ne compensent pas la hausse réelle des prix supportée par les salariés.

A COSMEVA, le smic concerne une quarantaine de collègues conditionneurs en intérim ; mais également les conducteurs de ligne embauchés au coefficient 160, quand le smic rattrape le salaire minimum conventionnel comme du 1^{er} août au 30 septembre 2022 ; mais aussi les caristes en intérim payés depuis plus d'un an au coefficient 160 alors que le coefficient 175 leur était appliqué avant.

• Des salaires minimums conventionnels décidés par France Chimie.

Exceptionnellement cette année, quand le smic a dépassé les salaires minimums les plus bas de la convention collective, FRANCE CHIMIE avait décidé de revaloriser la grille de 1% au 1^{er} octobre 2022.

Autrement, c'est en fin d'année que les syndicats de salariés représentatifs dans la chimie (CGT, FO, CFDT et CGC), « négocient » avec les syndicats patronaux (FRANCE CHIMIE, FIPEC et FEBEA), la revalorisation des salaires minimums de la Chimie.

La dernière réunion s'est tenue le 5 janvier et FRANCE CHIMIE propose 2 % de revalorisation si les syndicats signent ou 1,8 % si aucun syndicat ne signe. Qui aurait envie de signer ?

Autant dire que nous sommes loin de l'inflation actuelle, et que du côté des syndicats patronaux qui donnent le ton, il n'y a rien à attendre pour une réelle augmentation des salaires.

COSMEVA embauche aux salaires minimums conventionnels ses ouvriers. Le salaire minimum concerne les intérimaires, les ouvriers embauchés nouvellement, et même de nombreux embauchés depuis quelques années qui n'ont jamais eu l'augmentation suffisante pour dépasser le minimum.

C'est donc <u>près de la moitié de l'effectif total des ateliers qui est payé au salaire minimum conventionnel</u>. La majeure partie de l'effectif qui fait réellement fonctionner les ateliers de conditionnements.

• De la politique salariale décidée par FAREVA.

La loi oblige les patrons à faire semblant de discuter augmentation avec les syndicats une fois par an : pendant les Négociations Annuelles Obligatoires, où en réalité rien ne se négocie.

La réunion où le directeur intérimaire envoyé par FAREVA doit nous annoncer les augmentations décidées par le groupe se tiendra le jeudi 12 janvier.

Les rumeurs qui circulent dans le réseau de syndicats des différentes usines FAREVA en France indique que FAREVA a décidé d'augmenter tous les salaires de 75 € brut et de donner 150 € par trimestre de prime de valeur ajoutée. Si cela est vrai, nous pensons que cela reste insuffisant et ne fait toujours pas le compte.

Le 29 septembre 2022, la grosse majorité des salariés des ateliers a débrayé pour revendiquer une hausse des salaires qui était déjà indispensable. Rassemblés en assemblée générale, nous avions fixé cette augmentation nécessaire à 150 €. Trois mois après cette grève, les prix ont continué d'augmenter et ce n'est pas la moitié de la somme nécessaire en septembre 2022 qui peut suffire en janvier 2023.

EST-IL POSSIBLE DE STOPPER LA DIMINUTION PERMANENTE DE NOTRE POUVOIR D'ACHAT ?

De toute évidence, cela ne dépendra ni de la bonne volonté et de la gentillesse de l'État, des patrons en général et de notre patron en particulier.

Pour que nos salaires suivent l'inflation et soient à la hauteur de ce qui est nécessaire, il n'y a pas d'autre solution que de l'imposer au patronat.

C'est ce que nous avons commencé à faire en septembre avec d'autres usines du groupe FAREVA.

Depuis, des collègues de SPPH à Dijon ont fait grève quelques heures pour exprimer leur colère face aux bas salaires.

C'est la voie à suivre.

Notre intérêt est de réagir et de ne pas attendre en silence que les décisions soient prises dans et sur notre dos.

Si dans un secteur de l'usine des collègues arrêtent le travail pour les 150 € nécessaires notre intérêt est de les rejoindre immédiatement d'arrêter avec eux le travail et de se regrouper